

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 24 février 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M. : 11

en exercice : 10

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 20/02/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Stéphane DELRIEU, Maire.

Présents : CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, POCHET Romain

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER**Représenté :** SALICIS Jean-Marie donne procuration à Stéphane DELRIEU

- 2 MARS 2026

Secrétaire de séance : SALICIS Benjamin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : Autorisation de signature – Mission d'étude pour la mise en conformité du puits du Largue

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,

Vu l'arrêté préfectoral n°83-1153 portant déclaration d'utilité publique sur le territoire de la commune de Saint-Martin-les-Eaux et Villemus,

Vu l'arrêté préfectoral n°83-4073 prescrivant une enquête hydraulique dans les communes de Saint-Martin-les-Eaux,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Considérant que la consultation porte sur le marché d'étude pour la mise en conformité du puits du Largue,

Considérant que la commune est accompagnée dans cette démarche pour l'agence départementale « IT04 »,

Considérant que trois entreprises ont candidaté à l'appel d'offres,

Considérant que le montant prévisionnel et estimatif est de 20 000 €,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au marché public portant sur la mission d'études pour la mise en conformité du puits du Largue.
- ✓ **CHARGE** le Maire ou son adjoint à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

POUR : 10 (CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, POCHET Romain, SALICIS Jean-Marie)

ABSTENTION : 0**CONTRE : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME**
Le Maire
Stéphane DELRIEU